



FICHE SIGNALÉTIQUE

Light Sweet Crude

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Light Sweet Crude
Usage du produit : Distillats de pétrole
Fabricant/fournisseur : NGL Supply Co., Ltd.
550, 435 – 4th Avenue SW
Calgary, Alberta, Canada
T2P 3A8
Numéro de téléphone : 403-265-1977
Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-424-9300 Chemtrec (É-U)
613-996-6666 CANUTEC (Canada)
Date de la préparation : Octobre 11, 2012

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

DANGER

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. TRÈS TOXIQUE PAR INHALATION. NOCIF SI AVALÉ. IRRITANT POUR LES YEUX. IRRITANT POUR LA PEAU. PEUT CAUSER LE CANCER. PEUT CAUSER LA MUTAGÉNICITÉ. PEUT CAUSER LA TÉRATOGENICITÉ ET L'EMBRYOTOXICITÉ. NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Irritant pour les yeux.

Peau : Irritant pour la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Inhalation : Très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer de la somnolence, des vertiges, des maux de tête, et une perte de conscience. Peut contenir de petites quantités de sulfure d'hydrogène (H₂S) qui, à de faibles concentrations, peut causer de l'irritation des muqueuses, des maux de tête, des vertiges et des nausées. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

Effets chroniques : Une exposition à long terme aux brouillards d'huile peut provoquer des maladies pulmonaires chroniques. Contient des ingrédients qui sont connus pour être, ou qui sont suspectés d'être, cancérogènes, mutagènes, tératogènes et/ou embryotoxiques.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer de la somnolence et des vertiges.

Conditions médicales aggravées en cas d'exposition : Étant donné ses propriétés irritantes, ce produit peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Light Sweet Crude

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Pétrole	8002-05-9	90 - 100
Benzène	71-43-2	1 - 5
Toluène	108-88-3	1 - 5
Xylène	1330-20-7	1 - 5
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5
Naphtalène	91-20-3	1 - 5
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	1 - 5

Teneur en soufre : < 0.5%

* En raison de la nature du processus d'échantillonnage, certains échantillons peuvent contenir des différentes quantités de produits chimiques dangereux.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

Inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Les vapeurs peuvent être enflammées par une décharge statique.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Light Sweet Crude

Protection pour les pompiers : Des pulvérisations d'eau peuvent être inefficaces sur un incendie, mais elles peuvent protéger les pompiers et refroidir les conteneurs fermés. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition.

Précautions environnementales : De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

Méthodes de contention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer les directives de mise à la masse et à la terre appropriées. Utiliser des outils anti-étincelles et des machines anti-déflagrantes. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais, loin des produits chimiques incompatibles et à l'abri de la lumière directe du soleil. Le sulfure d'hydrogène (H₂S), un gaz extrêmement toxique et hautement inflammable, et d'autres hydrocarbures légers peuvent s'amasser dans des espaces contenant de la vapeur où le produit est stocké. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas couper, souder, percer, ou meuler.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Pétrole	400 ppm	400 ppm
Benzène	10 ppm	0.5 ppm
Toluène	200 ppm	20 ppm
Xylène	100 ppm	100 ppm
Éthylbenzène	100 ppm	20 ppm
Naphtalène	10 ppm	10 ppm
Sulfure d'hydrogène	10 ppm; 14 mg/m ³	1 ppm



FICHE SIGNALÉTIQUE

Light Sweet Crude

Mesures d'ingénierie : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'expositions en dessous des limites permises. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Opaque.
Couleur :	Brun à noir.
Odeur :	Odeur de pétrole / d'œufs pourris.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	< -7 °C (< 19 °F) (varie d'un échantillon à l'autre)
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	> 1 (Air = 1)
Poids spécifique :	Pas disponible.
Solubilité dans l'eau :	Négligeable.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver dans un endroit frais.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants. Acides.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Light Sweet Crude

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Pétrole	> 4300 mg/kg, rat	Pas disponible.
Benzène	1800 mg/kg, rat	13050 - 14380 ppm 4hr, rat 12.5 mg/L 4hr, rat;
Toluène	636 mg/kg, rat	26700 ppm 1hr, rat 5000 ppm 4hr, rat;
Xylène	4300 mg/kg, rat	47635 mg/L 4 hr, rat
Éthylbenzène	3500 mg/kg, rat	17.2 mg/L 4hr, rat
Naphtalène	490 mg/kg, rat	> 340 mg/m ³ 1hr, rat 0.701 mg/L 4hr, rat;
Sulfure d'hydrogène	Pas disponible.	0.99 mg/L 1hr, rat

Yeux : Irritant pour les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.

Peau : Irritant pour la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Inhalation : Très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer de la somnolence, des vertiges, des maux de tête, et une perte de conscience. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *
Pétrole	I-3
Benzène	O, G-A1, I-1, N-1, CP65
Toluène	G-A4, I-3, CP65
Xylène	G-A4, I-3
Éthylbenzène	O, G-A3, I-2B, CP65
Naphtalène	G-A4, I-2B, N-2, CP65
Sulfure d'hydrogène	Non listé.

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Light Sweet Crude

Effets développementaux :

Tératogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Embryotoxicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation de la peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du DOT

UN1267; PÉTROLE BRUT; Classe 3; GE I ou II
ORM-D, Quantité limitée

Appellation réglementaire en vertu du TMD

UN1267; PÉTROLE BRUT; Classe 3; GE I ou II
Quantité limitée

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales

Canada : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Pétrole	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Benzène	Non listé.	Non listé.	10	Oui.
Toluène	Non listé.	Non listé.	1,000	Oui.
Xylène	Non listé.	Non listé.	100	Oui.
Éthylbenzène	Non listé.	Non listé.	1,000	Oui.
Naphtalène	Non listé.	Non listé.	100	Oui.
Sulfure d'hydrogène	500	100	100	Oui.

Régulations des états

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie de causer le cancer. Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES	USA TSCA
Pétrole	LIS	Oui.
Benzène	LIS	Oui.
Toluène	LIS	Oui.
Xylène	LIS	Oui.
Éthylbenzène	LIS	Oui.
Naphtalène	LIS	Oui.
Sulfure d'hydrogène	LIS	Oui.

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 2* Inflammabilité - 3 Risque Physique - 0 EPP - B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 2 Inflammabilité - 3 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

- Catégorie B2 - Liquides inflammables
- Catégorie D1A - Matières très toxiques
- Catégorie D2A - Cancérogénicité
- Catégorie D2A - Tératogénicité et embryotoxicité
- Catégorie D2A - Mutagénicité
- Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- OSHA (O)** Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.
- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.
 A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
 A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
 A3 - Carcinogène animal.
 A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
 A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.
 1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
 2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
 2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
 3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
 4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Light Sweet Crude

NTP (N) Programme de toxicologie national.
1 - Connu être carcinogène.
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Octobre 11, 2015

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Phone: (519) 488-5126
www.nexreg.com